

L'an deux mille seize, le vingt-deux mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Aiguines à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	31	31
Total des voix : 41		

*Etaient présents :**27 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :*

**Jean-Pierre BAGARRE** : Aiguines ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **François TANZY** : Angles ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Catherine MESCATULLO** : Bargème ; **Johanna LOCATELLI** : Blioux ; **Alain BARALE** : Comps sur Artuby ; **Bernard PRAYAL** : La Garde ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jean- Pierre BAUX** : Gréoux les Bains ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jacques BASTIAN** : La Martre ; **Armand FERRANDO** : La Palud sur Verdon ; **Gérard MARIGNANE** : La Verdière ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Michel OPPOSITE** : Régusse ; **Jack DUVOT** : Riez ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Eric RENOULT** : Sillans la cascade ; **François GUERIN-JEAN** : St André les Alpes ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **André BAYEUX** : St Laurent du Verdon ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Christiane PHILIBERT BREZUN** : Vinon sur Verdon

Date de convocation :
08/03/2016

*1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix) :***Delphine BAGARRY**, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence*3 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 4 voix) :***Eliane BARREILLE**, **Jean BACCI**, **Mireille BENEDETTI**Délibération n°  
16\_03\_CS2\_01**ELECTIONS PARTIELLES DES MEMBRES DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU P. N. R. VERDON**

Vu les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon et notamment ses articles 10 et 11

Vu le règlement intérieur du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon ;

Vu les élections régionales qui se sont déroulées les 6 et 13 décembre 2015

Considérant le poste laissé vacant par M. Jean Bacci, qui a été élu en tant que Conseiller régional Provence Alpes-Côte-d'Azur

Considérant la nécessité de procéder à des élections partielles du Bureau à l'effet d'élire un délégué du collège des communes varoises, qui siègera au bureau syndical.

Après avoir procédé à l'appel, et invité les membres du comité syndical à déclarer leurs candidatures, le Président Bernard CLAP a constitué le bureau de vote composé de :

- M. Bernard CLAP, Président

- les assesseurs : M. Michel OPPOSITE et M. Robert RICARD (doyens) et Mme Delphine BAGARRY et Mme Johanna LOCATELLI (benjamines)

**Mme Arlette RUIZ**, déléguée de la commune de St Julien le Montagnier, et **M. Jean-Pierre HERRIOU**, délégué de la commune de Moissac-Bellevue se sont déclarés candidats.

Le Président a déclaré le scrutin ouvert.

Suite au vote de chacun des représentants et au dépouillement des bulletins par les assesseurs du bureau de vote, le Président a déclaré les suffrages obtenus par chacun des candidats.

- **Arlette RUIZ** ..... 26 voix  
 - **Jean-Pierre HERRIOU** ..... 14 voix  
 - bulletin blanc ..... 1

Le Président a déclaré élue membre du bureau syndical, au premier tour à la majorité absolue des voix, **Mme Arlette RUIZ**, déléguée de la commune de Saint Julien le Montagnier.

Le procès-verbal des opérations de vote est annexé à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme



Le Président :  
**Bernard CLAP**



DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Elections partielles des membres du Bureau

Procès verbal des opérations de vote

VI les articles L. 2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon et notamment ses articles 10 et 11

considérant la nécessité de remplacer un poste de délégué des communes varoises au sein du Bureau, dans la mesure où ce poste a été laissé vacant par Jean BACCI, désigné en tant que représentant du Conseil régional

Le mardi deux mille seize, le vingt-deux du mois de mars à quatorze heures, dans la salle de la commune d'Aiguines (83), s'est réuni le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, légalement convoqué, sous la présidence de M. Bernard CLAP Président, à l'effet d'élire un délégué du collège des communes varoises, qui siègera au bureau syndical.

Après avoir procédé à l'appel des membres du Comité Syndical, le Président a fait réunir le bureau de vote qui est composé du Président M. Bernard CLAP et des quatre assesseurs ci-après : Delphine BASARRY et Johann LOCATELLI (benjamins) et Robert RICARD et Michèle OPPOSITE (doyens), Delphine BASARRY assurant la fonction de secrétaire de séance.

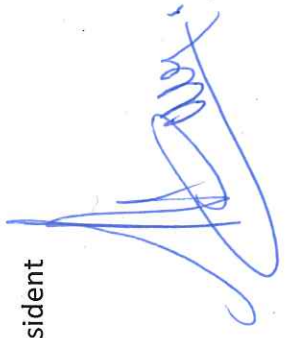


	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> Tour
Votants :	31	
Suffrages exprimés :	41	
Autres bulletins :	1 Blanc.	
Communes du Var	Candidats	Candidats
	Voix obtenues	Voix obtenues
	Arlette RUIZ	26
	Jean-Pierre HERRIOW	14

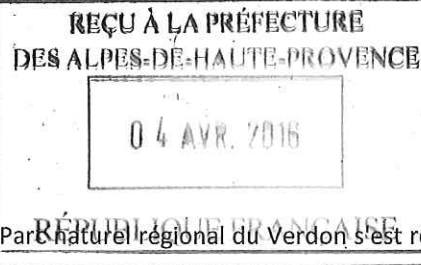
RECU EN PREFECTURE  
le 01/04/2016  
Application agréée E-legalite.com

Est proclamé (e) élu (e) : (indiquer le tour d'élection) ... Mme Arlette RUIZ ..... (1<sup>er</sup> tour)

Le Président

les assesseurs  
  



L'an deux mille seize, le vingt-deux mars,  
Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Aiguines à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	31	31
Total des voix : 41		

*Etaient présents :*

27 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Jean-Pierre BAGARRE : Aiguines ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; François TANZY : Angles ; Antoine FAURE : Aups ; Catherine MESCATULLO : Bargème ; Johanna LOCATELLI : Blieux ; Alain BARALE : Comps sur Artuby ; Bernard PRAYAL : La Garde ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Jean- Pierre BAUX : Gréoux les Bains ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jacques BASTIAN : La Martre ; Armand FERRANDO : La Palud sur Verdon ; Gérard MARIIGNANE : La Verdière ; Jean-Paul ROUX : Le Bourguet ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Michel OPPOSITE : Régusse ; Jack DUVOT : Riez ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon ; Eric RENOULT : Sillans la cascade ; François GUERIN-JEAN : St André les Alpes ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; André BAYEUX : St Laurent du Verdon ; Bernard CLAP : Trigance ; Christiane PHILIBERT BREZUN : Vinon sur Verdon

Date de convocation :
08/03/2016

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix) :

Delphine BAGARRY, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Délibération n°  
16\_03\_CS2\_02

3 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 4 voix) :

Eliane BARREILLE, Jean BACCI, Mireille BENEDETTI

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET DE SA CONFORMITE AU COMPTE DE GESTION 2015**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Le Comité Syndical a pris connaissance du compte administratif de l'année 2015, dressé par le Président Bernard CLAP, et dont la présentation peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	652 465,53	3 360 665,00	4 013 130,53
Recettes nettes de l'exercice (b)	<b>466 739,84</b>	<b>3 036 473,00</b>	<b>3 503 212,84</b>
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (c)	652 465,53	3 360 665,00	4 013 130,53
Dépenses nettes de l'exercice (d)	<b>211 053,60</b>	<b>2 721 381,94</b>	<b>2 932 435,54</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2015</b>			
Excédent (b) – (d)	<b>255 686,24</b>	<b>315 091,06</b>	570 777,30
Déficit (d) – (b)			
Restes à réaliser en dépenses	<b>33 291,91</b>		
Restes à réaliser en recettes			

Le Comité Syndical prend également connaissance du compte de gestion de Madame la Trésorière de Riez - Moustiers pour le même exercice 2015 qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (M. Bernard CLAP Président ne participant pas au vote), les membres du comité syndical :

- Approuvent le compte administratif 2015 et sa conformité au compte de gestion 2015 de Mme la Trésorière de Riez-Moustiers ;
- Arrêtent les résultats tels qu'énoncés ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
le - 4 AVR. 2016  
et publication ou notification  
du 29 MARS 2016

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

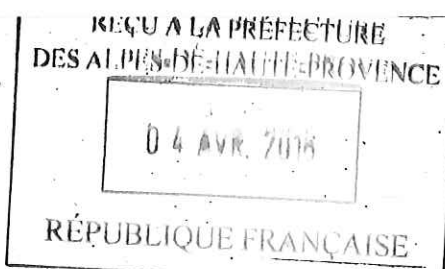


Le Président :  
Bernard CLAP

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES  
DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille seize, le vingt-deux mars,  
Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Aiguines à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,



SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU  
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
22/03/2016

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	31	31
Total des voix : 41		

*Etaient présents :*

*27 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :*

Jean-Pierre BAGARRE : Aiguines ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; François TANZY : Angles ; Antoine FAURE : Aups ; Catherine MESCATULLO : Bargème ; Johanna LOCATELLI : Blieux ; Alain BARALE : Comps sur Artuby ; Bernard PRAYAL : La Garde ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les Bains ; Annick BATESTI : La Bastide ; Jacques BASTIAN : La Martre ; Armand FERRANDO : La Palud sur Verdon ; Gérard MARIGNANE : La Verdière ; Jean-Paul ROUX : Le Bourguet ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Michel OPPOSITE : Régusse ; Jack DUVOT : Riez ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon ; Eric RENOULT : Sillans la cascade ; François GUERIN-JEAN : St André les Alpes ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; André BAYEUX : St Laurent du Verdon ; Bernard CLAP : Trigance ; Christiane PHILIBERT BREZUN : Vinon sur Verdon

Date de convocation :
08/03/2016

*1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix) :*

Delphine BAGARRY, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Délibération n°  
16\_03\_CS2\_03

*3 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 4 voix) :*

Eliane BARREILLE, Jean BACCI, Mireille BENEDETTI

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA REGIE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES SITES NATURELS FREQUENTES ET DE SA CONFORMITE AU COMPTE DE GESTION 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Statuts de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Parc naturel régional du Verdon,

Le Comité Syndical a pris connaissance du compte administratif de l'année 2015 du budget la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Parc naturel régional du Verdon, dressé par le Président Bernard CLAP, et dont la présentation peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	74 400,00	78 825,00	153 225,00
Recettes nettes de l'exercice (b)	18 400,00	58 109,48	76 509,48
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (c)	74 400,00	78 825,00	153 225,00
Dépenses nettes de l'exercice (d)	288,00	72 119,65	72 407,65
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2015</b>			
Excédent (b) – (d)	18 112,00		4 101,83
Déficit (d) – (b)		14 010,17	
Restes à réaliser en dépenses	71 385,00		
Restes à réaliser en recettes			

Le Comité Syndical prend également connaissance du compte de gestion de Madame la Trésorière de Riez - Moustiers pour le même exercice 2015 qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (M. Bernard CLAP Président ne participant pas au vote), les membres du comité syndical :

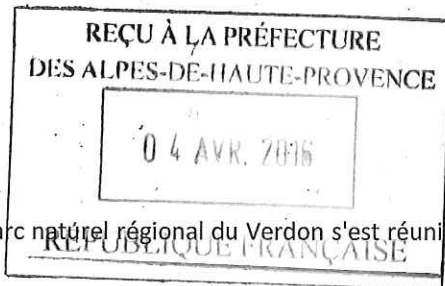
- Approuvent le compte administratif 2015 et sa conformité au compte de gestion 2015 de Mme la Trésorière de Riez-Moustiers ;
- Arrêtent les résultats tels qu'énoncés ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
le - 4 AVR. 2016  
et publication ou notification  
du 29 MARS 2016

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,  
suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Le Président :  
Bernard CLAP





L'an deux mille seize, le vingt-deux mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Aiguines à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	31	31
Total des voix : 41		

*Etaient présents :*

27 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Jean-Pierre BAGARRE : Aiguines ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; François TANZY : Angles ; Antoine FAURE : Aups ; Catherine MESCATULLO : Bargème ; Johanna LOCATELLI : Blioux ; Alain BARALE : Comps sur Artuby ; Bernard PRAYAL : La Garde ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Jean- Pierre BAUX : Gréoux les Bains ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jacques BASTIAN : La Martre ; Armand FERRANDO : La Palud sur Verdon ; Gérard MARIGNANE : La Verdière ; Jean-Paul ROUX : Le Bourguet ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Michel OPPOSITE : Régusse ; Jack DUVOT : Riez ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon ; Eric RENOULT : Sillans la cascade ; François GUERIN-JEAN : St André les Alpes ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; André BAYEUX : St Laurent du Verdon ; Bernard CLAP : Trigance ; Christiane PHILIBERT BREZUN : Vinon sur Verdon

Date de convocation:
08/03/2016

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix) :

Delphine BAGARRY, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Délibération n°  
16\_03\_CS2\_04

3 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 4 voix) :

Eliane BARREILLE, Jean BACCI, Mireille BENEDETTI

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU  
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON POUR L'EXERCICE 2016**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 12 des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon ;

Le Président présente aux membres du Comité Syndical la teneur du Budget Primitif 2016, qui, après examen est soumis au vote, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement, sur la base des montants suivants :

	<i>Dépenses fonctionnement</i>	<i>Recettes fonctionnement</i>
Crédits votés	3 593 800,00	2 582 865,72
Résultat de fonctionnement reporté		1 010 934,28
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>3 593 800,00</b>	<b>3 593 800,00</b>

	<i>Dépenses investissement</i>	<i>Recettes investissement</i>
Crédits votés au titre du budget 2016	386 578,09	359 369,83
Restes à réaliser de l'exercice précédent	33 291,91	0
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	60 500,17
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>419 870,00</b>	<b>419 870,00</b>

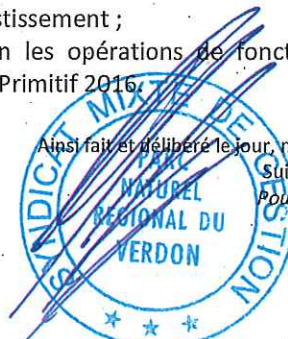
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>4 013 670,00</b>	<b>4 013 670,00</b>
---------------------	---------------------	---------------------

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- Approuvent le Budget Primitif 2016 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement ;
- Décident de prendre en charge en section d'investissement les dépenses inférieures à 700 €.
- Décident d'attribuer au budget autonome de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés :
  - Une dotation de fonctionnement non remboursable de 50 000,00 € (dont 25 000 € déjà votés en comité syndical le 23 février 2016)
  - Une dotation d'investissement non remboursable de 50 000,00 €
- Adoptent les projets d'actions de la section de fonctionnement et les opérations d'investissement ;
- Autorisent le Président à signer tout document ou convention pour mener à bien les opérations de fonctionnement et d'investissement dans la limite des crédits budgétaires inscrits aux chapitres du Budget Primitif 2016.

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
le - 4 AVR. 2016  
et publication ou notification  
du 29 MARS 2016



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,  
suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Le Président :  
Bernard CLAP

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES  
DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille seize, le vingt-deux mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Aiguines à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

REÇU À LA PRÉFECTURE  
DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

04 AVR. 2016

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU  
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
22/03/2016

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	31	31
Total des voix : 41		

*Etaient présents :*

27 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Jean-Pierre BAGARRE : Aiguines ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; François TANZY : Angles ; Antoine FAURE : Aups ; Catherine MESCATULLO : Bargème ; Johanna LOCATELLI : Blioux ; Alain BARALE : Comps sur Artuby. Bernard PRAYAL : La Garde ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Jean- Pierre BAUX : Gréoux les Bains ; Annick BATESTI : La Bastide ; Jacques BASTIAN : La Martre ; Armand FERRANDO : La Palud sur Verdon ; Gérard

MARIGNANE : La Verdrière ; Jean-Paul ROUX : Le Bourguet ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Michel OPPOSITE : Régusse ; Jack DUVOT : Riez ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon ; Eric RENOULT : Sillans la cascade ; François GUERIN-JEAN : St André les Alpes ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; André BAYEUX : St Laurent du Verdon ; Bernard CLAP : Trigance ; Christiane PHILIBERT BREZUN : Vinon sur Verdon

Date de convocation :
08/03/2016

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix) :

Delphine BAGARRY, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Délibération n°

16\_03\_CS2\_05

3 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 4 voix) :

Eliane BARREILLE, Jean BACCI, Mireille BENEDETTI

### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA REGIE D'AMEANGEMENT ET DE GESTION DES SITES NATURELS FREQUENTES POUR L'EXERCICE 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 11 décembre 2013, par laquelle les membres du comité syndical ont décidé la création d'une structure dédiée à l'aménagement et à la gestion des sites naturels fréquentés sous forme de régie dotée de l'autonomie financière, adossée au Parc du Verdon, et approuvé ses statuts.

Le Président présente aux membres du Comité Syndical la teneur du Budget Primitif 2016 de la régie d'aménagement et de gestion de sites naturels fréquentés, qui, après examen est soumis au vote, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement, sur la base des montants suivants :

	<i>Dépenses fonctionnement</i>	<i>Recettes fonctionnement</i>
Crédits votés	97 364,83	111 375,00
Résultat de fonctionnement reporté	14 010,17	
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>111 375,00</b>	<b>111 375,00</b>

	<i>Dépenses investissement</i>	<i>Recettes investissement</i>
Crédits votés au titre du budget 2016	174 234,00	227 507,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent	71 385,00	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		18 112,00
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>245 619,00</b>	<b>245 619,00</b>

<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>356 994,00</b>	<b>356 994,00</b>
---------------------	-------------------	-------------------

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- Approuvent le Budget Primitif 2016 de la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés, en dépenses et en recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement ;
- Décident de prendre en charge en section d'investissement les dépenses inférieures à 700 €.
- Adoptent les projets d'actions de la section de fonctionnement et les opérations d'investissement ;
- Autorisent le Président à signer tout document ou convention pour mener à bien :
  - les opérations de fonctionnement dans la limite des crédits budgétaires inscrits aux chapitres pour la section de fonctionnement
  - les opérations d'investissement dans la limite des crédits inscrits aux opérations pour la section d'investissement.

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
le - 4 AVR. 2016  
et publication ou notification  
du 29 MARS 2016



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Le Président :  
Bernard CLAP

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU  
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDONDEPARTEMENT DES ALPES  
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
22/03/2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Aiguines à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	31	31
Total des voix : 41		

*Etaient présents :*27 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Jean-Pierre BAGARRE** : Aiguines ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **François TANZY** : Angles ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Catherine MESCATULLO** : Bargème ; **Johanna LOCATELLI** : Blieux ; **Alain BARALE** : Comps sur Artuby ; **Bernard PRAYAL** : La Garde ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jean- Pierre BAUX** : Gréoux les Bains ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jacques BASTIAN** : La Martre ; **Armand FERRANDO** : La Palud sur Verdon ; **Gérard MARIGNANE** : La Verdière ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Michel OPPOSITE** : Régusse ; **Jack DUVOT** : Riez ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Eric RENOULT** : Sillans la cascade ; **François GUERIN-JEAN** : St André les Alpes ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **André BAYEUX** : St Laurent du Verdon ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Christiane PHILIBERT BREZUN** : Vinon sur Verdon

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix) :**Delphine BAGARRY**, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence3 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 4 voix) :**Eliane BARREILLE**, **Jean BACCI**, **Mireille BENEDETTI**

Date de convocation :
08/03/2016

Délibération n°  
16\_03\_CS2\_06**Constitution d'une provision pour risques et charges**

Vu le code général des collectivités locales

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emplois des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour application du chapitre II du titre Ier de la loi n° 201-347 du 12 mars 2012

Considérant qu'un certain nombre de postes sont tributaires de financements externes au Parc, acquis par période déterminée et de manière non certaine ;

Considérant que certains de ces agents sont en contrat à durée indéterminée

Considérant donc l'intérêt pour le syndicat mixte de gestion du PNR Verdon de constituer une provision pour couvrir un éventuel risque financier en cas de suppression de poste et licenciement

Considérant que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016 au compte 6815

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical à l'unanimité :

- Décident de constituer une nouvelle provision pour risques et charges d'un montant de 30 000 €,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,  
Suivent les signatures  
Pour extrait conformeActe rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
duLe Président :  
**Bernard CLAP**



L'an deux mille seize, le vingt-deux mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Aiguines à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	31	31
Total des voix : 41		

*Etaient présents :*

27 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Jean-Pierre BAGARRE** : Aiguines ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **François TANZY** : Angles ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Catherine MESCATULLO** : Bargème ; **Johanna LOCATELLI** : Blioux ; **Alain BARALE** : Comps sur Artuby ; **Bernard PRAYAL** : La Garde ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jean- Pierre BAUX** : Gréoux les Bains ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jacques BASTIAN** : La Martre ; **Armand FERRANDO** : La Palud sur Verdon ; **Gérard**

**MARIGNANE** : La Verdière ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Michel OPPOSITE** : Régusse ; **Jack DUVOT** : Riez ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Eric RENOULT** : Sillans la cascade ; **François GUERIN-JEAN** : St André les Alpes ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **André BAYEUX** : St Laurent du Verdon ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Christiane PHILIBERT BREZUN** : Vinon sur Verdon

Date de convocation :
08/03/2016

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix) :

**Delphine BAGARRY**, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

3 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 4 voix) :

**Eliane BARREILLE**, **Jean BACCI**, **Mireille BENEDETTI**

Délibération n°

16\_03\_CS2\_07

## **Création d'un poste de chargé de projet " TVB et vision prospective des espaces agricoles et agro-pastoraux**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment son article 3-3 – 2°

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), le Parc naturel régional du Verdon souhaite décliner l'élaboration de la Trame verte et bleue à l'échelle de son territoire. Cette démarche vise à se doter d'un véritable outil d'aménagement du territoire établi à partir des lignes directrices politiques que se donne le territoire en termes de préservation de la biodiversité et d'aménagement durable.

Dans un contexte d'évolution de la PAC, de changements climatiques et d'un étalement peu à peu de la pression anthropique de la frange littorale vers l'arrière-pays ; le maintien des espaces agricoles et agropastoraux, traits d'union entre enjeux économiques et de biodiversité, est un enjeu majeur pour le territoire et un axe clé de la stratégie agricole du Parc.

En lien avec les enjeux de continuités/discontinuités écologiques et de fonctionnalité écologique des agrosystèmes, il est nécessaire de se doter d'une véritable vision prospective de ces espaces agricoles et pastoraux, afin d'en diagnostiquer tout autant les vulnérabilités et les potentialités.

Cette vision prospective, basée sur une approche systémique et plurielle de ces espaces, appréhendés tant dans leurs composantes foncière (surfaces agricoles), économique (valeur agronomique, pastorale), fonctionnelle (unités regroupées ou fragmentées), écologique (infrastructures et pratiques agro-écologiques, biodiversité sauvage et domestique), paysagère (identité du territoire) et patrimoniale (savoir-faire, pratiques d'amateurs, petit patrimoine bâti...); doit alimenter la démarche de trame verte et bleue et l'inscrire dans une démarche d'observatoire du territoire.

### **Missions :**

Dans le cadre de l'élaboration de la Trame verte et bleue sur le territoire du Parc, le présent poste doit ainsi permettre de diagnostiquer et cartographier les vulnérabilités et potentialités des espaces agricoles et agropastoraux du territoire, c'est-à-dire d'en mieux connaître l'état et la dynamique.

Ce travail, croisé avec un diagnostic des continuités/discontinuités écologiques et une approche éco-paysagère en particulier dans les espaces intermédiaires entre cœurs de villages et espaces agricoles et naturels, doit permettre d'affiner les enjeux de Trame verte et bleue et contribuer à l'élaboration du plan d'actions accompagnant la cartographie de cette dernière.

### **Activités :**

Le (la) Chargé(e) de projet " TVB et vision prospective des espaces agricoles et agropastoraux " assurera ainsi les activités suivantes :

## **1. Amélioration des connaissances sur l'état et la dynamique des espaces agricoles et pastoraux sur le territoire du Parc**

Cette action implique :

- de dresser un état des lieux de l'activité agricole et pastorale et de sa dynamique sur le territoire du Parc (identification des différents systèmes d'exploitations, **cartographie** de l'occupation agricole et pastorale, évolution du nombre d'exploitations par systèmes de production et des surfaces etc.) ;
- à partir d'une **démarche d'animation territoriale** auprès des acteurs locaux, de la collecte et de l'analyse de données auprès des acteurs institutionnels et des partenaires agricoles : identifier les **zones de vulnérabilité** agricoles et pastorales ;
- par là-même, outre l'identification de ces zones de vulnérabilité, identifier à contrario les **zones de potentialités** (projets d'installation, foncier disponible, espaces pouvant être " revalorisés " en gardant une approche transversale des enjeux (environnementaux, ressource en eau et paysagers).

## **2. Mieux connaître la valeur patrimoniale de ces espaces agricoles et pastoraux**

Si la préservation du foncier agricole est certes un prérequis indispensable pour la valorisation des espaces et des activités agricoles, elle n'en constitue cependant que la première marche.

La reconnaissance attendue de l'agriculture et du pastoralisme, surtout dans les territoires profondément ruraux, implique également de se pencher sur leur dimension **patrimoniale**.

Ainsi, à l'instar de systèmes culturels ou pastoraux de plaine par exemple, les systèmes montagnards et méditerranéens ont souvent développé une diversité de pratiques plus importante et par là-même de paysages et de biodiversité. Ils tirent leur force et leur originalité de leurs capacités d'adaptation à un environnement plus complexe et difficile, les rendant aussi mieux armés face au défi climatique qui se prépare et aux évolutions sociétales (demande grandissante en produits à forte valeur ajoutée dont l'image est associée à la qualité de terroirs et à des savoir-faire ; exigences environnementales).

Le (la) chargé(e) de projet aura ainsi, aussi pour mission, de rechercher et mettre en avant les patrimoines renforçant l'enjeu de préserver et transmettre ces espaces et pratiques agricoles et pastoraux (savoir-faire, pratiques d'amateurs, petit patrimoine bâti et hydraulique etc, cartographie).

Cette approche patrimoniale est d'autant plus importante que tout un pan de la biodiversité des espaces agricoles et étroitement lié à l'existence de ces patrimoines (vergers extensifs, infrastructures agro-écologiques, pigeonniers et cabanons, restanques, canaux d'irrigation gravitaire etc.).

## **3. Contribuer à l'élaboration du plan d'actions de la Trame verte et bleue**

Les phases précédentes de diagnostics, faisant émerger les zones à enjeux, le (la) chargé(e) de projet sera dans un second temps mobilisé(e) pour contribuer, sur les volets agricoles et pastoraux, à la rédaction du plan d'actions associé à l'élaboration de la cartographie de la Trame verte et bleue.

## **4. Actions démonstratives**

Sous réserve des dynamiques qui auront émergé et des moyens disponibles, le (la) chargé(e) de projet pourra également être amené(e) à porter des actions à valeur démonstrative d'une reconquête des espaces agricoles et pastoraux répondant aux objectifs de la Trame verte et bleue.

### **Cadre d'emploi de rattachement :**

Filière technique, cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux

Recrutement par voie contractuelle - CDD de 3 ans

Rémunération : Grade d'ingénieur territorial, échelon en fonction de l'expérience et régime indemnitaire

### **Compétences, connaissances requises et aptitudes**

#### **\* Savoirs :**

Formation supérieure (Bac + 4 ou 5 ou équivalence) en agronomie et conduite de projets.

- Compétences en agroenvironnement/agro-écologie ;
- Connaissance des dispositifs et des acteurs du domaine rural ;
- Connaissance des collectivités locales et des circuits administratifs et politiques ;
- Connaissance des domaines d'intervention et du fonctionnement général des parcs naturels régionaux ;
- Connaissance de la Trame verte et bleue (objectifs, principes)
- Connaissance de la démarche Natura 2000 ;
- Techniques d'animation et de médiation sur le terrain auprès d'acteurs de profils diversifiés ;

#### **\* Savoir-faire :**

- Aptitudes à la concertation, à l'écoute et au dialogue avec des acteurs de profils différents (élus, habitants, usagers, partenaires techniques...)
- Méthodes de diagnostics agricoles et pastoraux ;
- Aptitude à intégrer les enjeux d'un territoire et le jeu complexe des acteurs ;
- Capacité à vulgariser les connaissances
- Maîtrise des outils informatiques : traitement de texte, tableur, SIG
- Permis B obligatoire

**\* Savoir-être :**

- Autonomie, prise d'initiative, sens de l'organisation, rigueur
- Sens du contact et du dialogue auprès des acteurs locaux, en particulier auprès des acteurs du monde agricole et des élus, des habitants du territoire ;
- Bonne capacité à travailler en équipe
- Qualités rédactionnelles et de synthèse

Considérant que ce poste est tributaire de financements non pérennes.

Oùï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité :

- Approuvent la création d'un poste de chargé de projet " TVB et vision prospective des espaces agricoles et agro-pastoraux, selon le profil ci-dessus,
- Disent que cet emploi sera pourvu par la voie contractuelle pour une durée de 3 ans,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

*Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du 29.03.2016*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Le Président :  
**Bernard CLAP**



L'an deux mille seize, le vingt-deux mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Aiguines à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	31	31
Total des voix : 41		

*Etaient présents :*

27 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Jean-Pierre BAGARRE** : Aiguines ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **François TANZY** : Angles ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Catherine MESCATULLO** : Bargème ; **Johanna LOCATELLI** : Blioux ; **Alain BARALE** : Comps sur Artuby ; **Bernard PRAYAL** : La Garde ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jean- Pierre BAUX** : Gréoux les Bains ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jacques BASTIAN** : La Martre ; **Armand FERRANDO** : La Palud sur Verdon ; **Gérard**

**MARIGNANE** : La Verdière ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Michel OPPOSITE** : Régusse ; **Jack DUVOT** : Riez ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Eric RENOULT** : Sillans la cascade ; **François GUERIN-JEAN** : St André les Alpes ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **André BAYEUX** : St Laurent du Verdon ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Christiane PHILIBERT BREZUN** : Vinon sur Verdon

Date de convocation :
08/03/2016

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix) :

**Delphine BAGARRY**, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

3 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 4 voix) :

**Eliane BARREILLE**, **Jean BACCI**, **Mireille BENEDETTI**

Délibération n°  
16\_03\_CS2\_08

### CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE TRAVAUX EN SITES NATURELS SENSIBLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment son article 3-3 – 2°,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2016 du Parc du Verdon,

Considérant que ce poste est tributaire de financements externes non pérennes ;

Considérant le profil de poste suivant :

#### **Mission :**

Placé sous l'autorité de la direction, et en lien direct avec le chargé de mission paysages-urbanisme, le chargé de travaux en espaces naturels pilote les travaux dont le Parc est maître d'ouvrage pour des opérations ayant trait au Domaine de Valx-Félines et au Grand Site des Gorges du Verdon sur les plans techniques, administratifs et financiers dans toutes les phases depuis la programmation, puis la conception et le suivi de travaux jusqu'à la réalisation des projets.

Toutes les opérations prévues font l'objet de programmations spécifiques. La définition opérationnelle ainsi que la mise en œuvre de projets se fera Chaque année lors de l'élaboration du budget du Parc en lien avec les élus référents.

Le chargé de travaux est amené à travailler en lien étroit avec le Chargé des plans de gestion de sites sensibles. La répartition des tâches entre eux est définie de manière globale lors des programmes annuels et plus précisément au démarrage de chaque projet.

#### Plan de gestion de Valx-Félines :

Il est donc amené à piloter toute opération d'aménagement du site de construction ou de restauration structurante sur le Domaine de Valx-Félines.

Pour cela, il pilote plusieurs opérations à divers stades d'avancement :

- la construction d'un bâtiment agricole et pédagogique (en lieu et place de l'ancienne bergerie en ruine de Valx) destiné à devenir une ferme caprine pédagogique (financements et autorisations obtenus, en phase de démarrage des travaux),
- les réaménagements et la mise en sécurité d'une maison d'habitation à Félines (depuis la programmation du projet jusqu'à la mise à disposition des usagers),
- la définition des usages futurs de l'ancienne ferme du Domaine de Valx (programmation)
- des travaux de plus petite envergure mais ayant attrait aux locaux administratifs du Parc,
- des travaux d'aménagements des terrains, des voies de circulation et des restanques,
- ...

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2016

Application agréée E-legalite.com

### Opération grand Site des Gorges du Verdon :

Il sera aussi amené à piloter toute opération d'aménagement de site d'accueil, d'équipement, de construction ou de restauration structurante sur le Grand site.

Pour cela, il pilotera plusieurs opérations à divers stades d'avancement et notamment sont à confirmer :

- la requalification globale du site du Point Sublime / Couloir Samson sur la commune de Rougon
- l'aménagement des belvédères des Gorges
- l'aménagement de sites en bordure de rivière pour l'accueil du public et les sports d'eau-vive...
- la requalification du site des Cavaliers sur la commune d'Aiguines (restant à préciser)

### Volet expertise :

Le Responsable d'opérations pourra être amené à apporter son expertise sur d'autres projets d'aménagement, notamment de sites touristiques, dans le cadre d'une programmation qui sera définie chaque année. Le Parc du Verdon souhaite en effet que les compétences du responsable d'Opération puissent être mises à disposition des communes du territoire pour accompagner certains de leurs projets.

Dans ce cadre, les missions du Parc seront encadrées au préalable et se limiteront à une expertise en amont du projet et/ou un accompagnement technique de la commune dans la phase opérationnelle.

### Maîtrise d'œuvre :

Dans un second temps, le Parc envisage de mettre à disposition une partie de ses compétences internes pour assurer la maîtrise d'œuvre rémunérée sur certains projets communaux.

Ce volet n'est pour l'heure qu'une option qui sera validée dans les mois à venir.

### Activités :

#### **1) Participation à la mise en œuvre de la stratégie du Parc**

#### **2) Conduite d'opérations de travaux sur les sites naturels sensibles du domaine de Valx-Félines et du Grand Site des Gorges du Verdon**

##### **▪ Définir les besoins, dimensionner les opérations**

- Pilote le diagnostic des infrastructures existantes
- Analyse les besoins des usagers (public, services) au regard de la programmation prévue dans les plans de gestion et cadre la commande
- Pilote les études d'opportunité, de faisabilité, de programmation
- Établit le budget prévisionnel de l'opération
- Rédige le cahier des charges
- Éventuellement organise et anime un concours d'architectes
- Analyse les offres et sélectionne la maîtrise d'œuvre et les entreprises
- Réalise l'ingénierie de financement (subventions, emprunt, partenariat public-privé)
- Définit les objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Réalise une notice de programmation, en pilote les études
- Définit le coût global de l'opération
- Propose à l'arbitrage des enveloppes financières à court, moyen et long termes

##### **▪ Assurer le suivi de la maîtrise d'œuvre**

En lien direct avec la responsable administrative et financière :

- Rédige un cahier des charges pour la consultation (closes techniques et administratives)
- Applique la procédure la mieux adaptée aux seuils des marchés publics
- Pilote les études jusqu'à établissement de la consultation des entreprises
- Assure une liaison avec les architectes et les paysagistes
- Pilote ou réalise les études secondaires

##### **▪ Assurer le suivi des chantiers**

- Propose une sélection d'entreprises chargées de l'exécution des travaux
- Le cas échéant, propose le choix un contrôleur technique chargé de la validation des plans d'exécution et du respect des délais et l'encadre
- Anime le CSPS sur le respect des règles de sécurité et la coordination des corps de métiers
- Réalise des arbitrages techniques en cas de besoin
- Contrôle et évalue la qualité des services rendus
- Gère les phases de mobilisation des fonds et de règlement des factures
- Contrôle la conformité des travaux au cahier des charges et aux normes
- Réceptionne les travaux

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2016

Application agréée E-legalite.com

004-25 04 01072-20160322-DEL16\_03\_CS2\_08-D

### Activités annexes

Il peut apporter son expertise sur les aménagements de site.

Il peut intervenir également en apportant ses compétences spécifiques dans la mise en œuvre d'autres actions ou projets pilotés par d'autres commissions, dans la mesure du temps disponible et après validation par son référent fonctionnel.

Il apporte avis, conseils et traite les demandes ou les interpellations liées aux projets suivis et provenant des communes, des intercommunalités du Parc, des partenaires et des acteurs du territoire.

Toutes ses interventions sont identifiées et programmées lors de l'élaboration du programme d'actions annuel. Lorsque ces interventions n'ont pas été programmées en amont, il interpelle la direction et s'organise pour répondre en fonction du temps et des moyens disponibles et de la priorité de la demande au regard de la stratégie générale.

Chaque année un programme de travail précisant les objectifs de l'année sera annexé à la présente fiche de poste.

### CADRE D'EMPLOI DE RATTACHEMENT :

Filière technique, grade d'ingénieur territorial du cadre d'emploi d'ingénieur territorial – recrutement par voie contractuelle

### Compétences, connaissances requises et aptitudes

#### \* **Savoirs :**

- Maîtrise d'ouvrage
- Maîtrise d'œuvre
- Droit immobilier
- Droit de l'urbanisme et de la construction
- Économie de la construction
- Code des marchés publics
- Procédures internes d'appel d'offre
- Réglementation du contentieux
- Prévention des risques, santé et sécurité au travail
- Méthode de diagnostic dans le domaine
- Techniques de préservation et valorisation des patrimoines
- Bâtiment, génie civil, voirie, réseaux
- Professionnels et corps de métiers
- Outils informatiques dédiés à la maîtrise d'œuvre

Expérience souhaitée sur des projets concernant les normes d'Etablissements Recevant du Public.

Connaissances appréciées en patrimoine, agriculture et/ou aménagement de sites naturels.

#### \* **Savoir-faire :**

- Analyse stratégique
- Conduite de projet
- Réalisation de cahier des charges
- Techniques de la construction
- Logistique
- Analyse des besoins
- Communication
- Méthodes et techniques liées à l'animation, la médiation, la conduite de projets
- Aptitude à intégrer les enjeux d'un territoire et le jeu complexe des acteurs
- Qualités relationnelles et rédactionnelles
- Maîtrise des outils informatiques : traitement de texte, tableur, notions de SIG
- Permis B obligatoire

#### \* **Savoir-être :**

Aptitude à travailler en équipe ; Autonomie ; Prise d'initiative ; Sens de l'organisation ; Ouverture aux approches complexes ; Ecoute, dialogue

Considérant que le recrutement se fera par voie contractuelle pour une durée de 3 ans, que la rémunération s'établira selon l'échelle indiciaire du grade d'ingénieur territorial, et que le régime indemnitaire s'établira le cas échéant sur la base de celui applicable aux ingénieurs territoriaux ;

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- Décident la création d'un poste de chargé de travaux en sites naturels sensibles à temps complet qui sera pourvu par voie contractuelle pour une durée de 3 ans et dans les conditions définies ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Le Président :  
Bernard CLAP

DEL16\_03\_CS2\_08

RÉÇU EN PREFECTURE  
le 04/04/2016  
Application agréée E-legalite.com

L'an deux mille seize, le vingt-deux mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Aiguines à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	31	31
Total des voix : 41		

*Etaient présents :*

27 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Jean-Pierre BAGARRE** : Aiguines ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **François TANZY** : Angles ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Catherine MESCATULLO** : Bargème ; **Johanna LOCATELLI** : Blioux ; **Alain BARALE** : Comps sur Artuby ; **Bernard PRAYAL** : La Garde ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jean- Pierre BAUX** : Gréoux les Bains ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jacques BASTIAN** : La Martre ; **Armand FERRANDO** : La Palud sur Verdon ; **Gérard MARNIGNE** : La Verdière ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Michel OPPOSITE** : Régusse ; **Jack DUVOT** : Riez ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Eric RENOULT** : Sillans la cascade ; **François GUERIN-JEAN** : St André les Alpes ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **André BAYEUX** : St Laurent du Verdon ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Christiane PHILIBERT BREZUN** : Vinon sur Verdon

Date de convocation :
08/03/2016

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix) :

**Delphine BAGARRY**, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Délibération n°  
16\_03\_CS2\_09

3 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 4 voix) :

**Eliane BARREILLE**, **Jean BACCI**, **Mireille BENEDETTI**

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emploi des techniciens territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Vu la délibération du comité syndical en date du 22 juin 2012 portant création d'un poste de technicien rivière au grade de technicien ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 18 novembre 2014 portant sur le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et créant entre autre, un emploi de chargé de mission programmes financiers au grade d'ingénieur territorial ;

Considérant l'évolution des besoins de la structure

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- Décident de modifier le poste de technicien rivière de manière à ce qu'il puisse être pourvu par un des grades du cadre d'emploi des techniciens territoriaux suivants : technicien ou technicien principal 2<sup>ème</sup> classe ou technicien principal 1<sup>ère</sup> classe.
- Décident de modifier le poste de chargé de mission programmes financiers de manière à ce qu'il puisse être pourvu par un des grades du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux suivants : ingénieur ou ingénieur principal ou ingénieur hors classe.
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Le Président :  
**Bernard CLAP**



L'an deux mille seize, le vingt-deux mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Aiguines à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	31	31
Total des voix : 41		

*Etaient présents :*

27 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Jean-Pierre BAGARRE** : Aiguines ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **François TANZY** : Angles ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Catherine MESCATULLO** : Bargème ; **Johanna LOCATELLI** : Blioux ; **Alain BARALE** : Comps sur Artuby ; **Bernard PRAYAL** : La Garde ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jean- Pierre BAUX** : Gréoux les Bains ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jacques BASTIAN** : La Martre ; **Armand FERRANDO** : La Palud sur Verdon ; **Gérard MARNAGNE** : La Verdière ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Michel OPPOSITE** : Régusse ; **Jack DUVOT** : Riez ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Eric RENOULT** : Sillans la cascade ; **François GUERIN-JEAN** : St André les Alpes ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **André BAYEUX** : St Laurent du Verdon ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Christiane PHILIBERT BREZUN** : Vinon sur Verdon

Date de convocation :
08/03/2016

Délibération n°  
16\_03\_CS2\_10

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix) :

**Delphine BAGARRY**, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

3 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 4 voix) :

**Eliane BARREILLE**, **Jean BACCI**, **Mireille BENEDETTI**

### MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES SITES NATURELS FREQUENTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du comité syndical en date du 3 juin 2014 portant désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie d'aménagement et à la gestion des sites naturels fréquentés, modifiée par délibération du 10 juillet 2015 ;

Considérant la nécessité de désigner les conseillers régionaux qui siègeront au conseil d'exploitation de la régie ;

Les membres du comité syndical ont procédé à la désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie d'aménagement et à la gestion des sites naturels fréquentés qui sera donc composée des membres suivants :

	Le Président du PNR Verdon	
	<i>titulaires</i>	<i>suppléants</i>
2 élus du Conseil régional	<b>Eliane BARREILLE</b> <b>Jean BACCI</b>	
1 élu du Conseil général 04	<b>Delphine BAGARRY</b>	<b>Khaled BENFERHAT</b>
1 élu du Conseil général 83	<b>Nathalie PEREZ-LEROUX</b> <b>Antoine Faure</b>	<b>Louis Reynier</b> <b>Arlette Ruiz</b>
6 représentants des communes	<b>Gilbert Pélegrin</b> <b>André Gaymard</b> <b>Magalie Sturma-Chauveau</b> <b>Christiane Philibert-Brezun</b> <b>Patricia Brun</b>	<b>Jean-Paul Golé</b> <b>Gilles Perrier</b> <b>Armand Ferrando</b> <b>Hervé Chatard</b> <b>Jean-Pierre Baux</b>

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Le Président :  
**Bernard CLAP**